

**DEPARTEMENT des YVELINES**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.**

**Séance 2015.4 du 26 novembre 2015**

**Date de la convocation 20.11.2015**  
**Date d'affichage : 20.11.2015**

L'an deux mille quinze, le 26 novembre à 20H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN, Maire.

Présents : Mesdames : C COLIN, B GUIBERT, D TACYNIAK J FLAMENT  
Messieurs : JM CHARTIER, F GOUBY, P HUMEAU, P MERHAND  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : E ROSAY donne pouvoir à D TACYNIAK

Absents : O HANEL

A été nommée secrétaire : B GUIBERT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION 2015-4.1 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION VITARIS AVEC LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA TELEASSISTANCE**

Le maire expose au conseil,

- Que le marché actuel de téléassistance arrive à échéance fin 2015.
- Que suite à la consultation, la société VITARIS a de nouveau été retenue pour la période 2016/2019.

Le renouvellement de ce marché permet la mise en œuvre d'une nouvelle prestation, l'assistance mobile, qui consiste en une prestation de téléassistance à l'extérieur du domicile (gestion d'alertes d'urgence et de données de géolocalisation). La mise en œuvre de cette prestation facultative supplémentaire sera à la charge de l'abonné, s'il choisit d'en bénéficier.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,**

- D'approuver le renouvellement de la convention avec la société VITARIS pour la période 2016/2019
- D'autoriser le maire à signer tous les actes subséquents

**DELIBERATION 2015.4.2 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCHVC AU 09/09/2015 PORTANT SUR LA COMPETENCE « ACTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TRES HAUT DEBIT »**

Le Maire expose au conseil, que suite à la décision 2015.09.08 du 09 septembre 2015 de la CCHVC approuvant la modification des statuts portant sur la compétence « action de développement économique très haut débit », les conseils municipaux doivent également délibérer de manière concordante. Il donne lecture de la décision 2015.09.08.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

VU la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale.

VU la loi n° 04.809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Vu les actuels statuts de la CCHVC,

Vu la délibération favorable 201509.08 du Conseil Communautaire, (jointe en annexe),

**Décide, à l'unanimité,**

- D'approuver la modification des statuts de la CCHVC (voir statuts modifiés en annexe)

**DELIBERATION 2015.4.3 : PRESENTATION POUR AVIS DU RAPPORT SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX**

Le maire expose au conseil que la loi « NOTRe » a entériné le délai de réalisation du rapport relatif aux mutualisations de services, en prévoyant une adoption par le conseil communautaire avant le 31.12.2015.

L'élaboration de ce rapport a été l'occasion de réaliser un bilan global des mutualisations existantes sur le territoire et d'ouvrir les échanges sur de nouvelles ambitions.

C'est l'objet de cette présentation pour avis,

Vu la loi n°2010-1563 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 entérinant le délai de réalisation de ce rapport en prévoyant un avis des communes membres avant l'adoption par le Conseil Communautaire au plus tard le 31 décembre 2015,

Considérant que ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat,

Vu les statuts de la C.C.H.V.C. et les compétences exercées,

Vu la concertation entreprise entre les communes et l'intercommunalité,

Vu l'avis du Comité de Pilotage réuni en séance le 17 septembre 2015,

Vu le rapport « projet de schéma de mutualisation » adressé aux Maires des communes membres de la C.C.H.V.C. pour avis le 1<sup>er</sup> octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Donne l'avis suivant sur le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse :

- Considère ce document comme une première version qui doit être complétée d'ici la fin du premier semestre 2016
- Souhaite, en particulier, que le projet de mutualisation des services soit l'aboutissement d'un véritable projet de territoire fédérateur des communes de la CCHVC afin d'en assurer la pérennité. Le projet de territoire restant à élaborer, la révision du schéma de mutualisation sera nécessaire dès l'aboutissement du projet commun de territoire.
- Demande que pour chaque projet d'une mutualisation « un groupe de pilotage » soit créé par la CCHVC. Ce groupe devra être composé de personnalités compétentes et motivées pour permettre la mise en œuvre effective et en définir les modalités de fonctionnement et de financement.
- Estime que les principes stratégiques du projet, ne sont, ni développés ni identifiables. Une analyse plus fine par service mutualisable est donc nécessaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Emet un avis favorable au rapport relatif au schéma de mutualisations des services communautaires et communaux sous réserve de définitions plus précises des mutualisations par service et de coordination avec le projet de territoire à élaborer.

**DELIBERATION 2015.4.4 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES AU SIAHVY**

La délibération est ajournée dans l'attente de l'arrêté inter préfectoral attendu par le SIAHVY.

JM. CHARTIER fait remarquer que tous les réseaux d'eaux pluviales ne sont pas traités aujourd'hui, notamment au village.

D. TACYNIAK indique qu'il faudra traiter le problème de la sortie de St Lambert vers Milon, en hiver les eaux pluviales en provenance de la forêt et des terrains agricoles se déversent sur la route qui devient verglacée (accidentogène). M Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence départementale pour la route.

**DELIBERATION 2015.4.5 : TRANSFERT D'ACTIF DES RESEAUX ASSAINISSEMENT AU SIAHVY.**

Le maire expose au conseil, que suite au raccordement des réseaux du Hameau de La Brosse au collecteur intercommunal de la Goutte d'Or, le transfert d'actif doit être réalisé entre la commune et le syndicat.

Il propose en conseil de prendre une délibération d'intention en ce sens et de lui donner pouvoir pour la mise en œuvre de réalisation de ce transfert.

Entrée en séance de M HÄNEL à 20h45.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Décide de la mise à disposition des biens affectés à la compétence assainissement corrélative au transfert de compétence au profit du Siahvy.

- Donne pouvoir au maire pour mettre en œuvre la procédure jusqu'au projet de PV contradictoire de mise à disposition.

**DELIBERATION 2015-4.6 : DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR POUR LES POTEAUX D'ECLAIRAGE A LA BROSSE**

La délibération est ajournée dans l'attente des propositions de la commission de travaux concernant le remplacement des réverbères situés dans les Jardins de la Brosse et au Clos St Lambert, route de la Madeleine.

**PORTER A CONNAISSANCE**

1. Le maire indique que la commune a consulté pour l'étude du zonage assainissement et eaux pluviales ; le conseil exprime ainsi sa volonté de mettre en œuvre l'assainissement collectif en centre bourg.  
A l'issue de l'analyse des offres, la procédure de zonage sera initialisée : réalisation d'une étude afin de constituer le dossier d'enquête publique prévu à l'article R.123-6 du code de l'environnement.
2. D91 : le maire indique que Le Conseil Départemental a été saisi d'une demande de mise en cohérence des panneaux de limitation de vitesse en amont et en aval du giratoire de La Gravelle.
3. D91 à La Brosse : Le Conseil Départemental interviendra entre le 1<sup>er</sup> et le 18 décembre pour le curage du fossé et des regards eaux pluviales à la hauteur de la rue des Bois.

## **DECISIONS DU MAIRE**

1. DDM 2015.12 DU 29.10.2015  
Renonciation au Droit de Prémption Renforcé propriété BOURDEILH Parcelles U170 et U176 pour 340 000 €
2. DDM 2015.13 DU 19.11.2015  
Renonciation au Droit de Prémption Espaces Naturels Sensibles propriété CENTRE PORT ROYAL Parcelles A 80-86-259-302-338-342-484-485-486-574 pour 1 425 000 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire liste les questions diverses suivantes :

- Etudier un projet de préemption par la mairie de la propriété ISORE au hameau de Vaumurier
- Reconsidérer les panneaux et l'affichage à la Brosse afin d'en optimiser l'exploitation pour une meilleure information du public
- Revoir la communication, mode de fonctionnement et support afin de permettre une meilleure fluidité des informations, en « interne » et vers l'extérieur
- Porter un intérêt tout particulier à l'orée du bois de Port Royal Sente de la Misère : dépôts sauvages au hameau de La Brosse.  
→ Prise d'un arrêté municipal en préambule à toutes autres mesures contraignantes.
- Point sur la Sente n°2 (en cours) avant bornage et toute cession éventuelle de terrains en bordure
- Proposition de mise en place d'un panneau de limitation de vitesse à 50 sur la route de la Madeleine (au départ de la RD 91 en direction de Chevreuse)
- Demande de fourniture de panneaux de bois (basiques et réutilisables) de 60 x 80 pour la signalisation des diverses manifestations culturelles de la municipalité
- Demander une présentation (lors d'une réunion de travail et en réunion publique ultérieurement si besoin) au PNR concernant le réaménagement de la zone humide Route de l'abbaye de Port Royal, dont la réalisation devrait commencer en septembre 2016. P MERHAND, représentant du PNR à la Commission des Sites, rappelle que celle-ci a émis un avis favorable au projet.
- Installation prochaine (centre du bourg face à l'hôtel le manoir de Sauvegrain) d'une borne pour le projet de voiture électrique dans chaque village mis en place par la CCHVC dans le cadre de la plateforme Ecomobilité.
- Reconduction et établissement des meilleurs devis pour une décoration de sapins pour la période des fêtes (village et la Brosse)
- Les vœux du maire sont prévus le dimanche 10 janvier 2016 à 18 h 00, précédés à 16 h 00 d'un spectacle organisé par St Lambert en Fête

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
B.GUEGUEN

Après la levée de séance, un tour de table est cependant demandé par D. TACYNIAK souhaitant évoquer d'autres sujets. M Le Maire donne la parole à :

J. FLAMENT demande que le sapin situé à l'arrière du manoir et aux abords de la salle des Associations soit abattu. Il génère une forte humidité qui détériore les tennis en contrebas et provoque une forte dangerosité rendant le sol glissant.

O. HANEL s'interroge sur le futur démantèlement de l'ancienne STEP et dans ce cadre, si le devis du prestataire est toujours d'actualité. Il est précisé que tant qu'une décision n'est pas prise sur le devenir de l'assiette foncière des terrains en cause, le démantèlement n'est pas d'actualité.

Au titre de la commission culture, C.COLIN fait part de l'avancement du projet de concerts « *Les 3 saisons de St Lambert* » (choix des artistes, affinement du budget, ...) initié par le LIONS CLUB DE LA VALLEE DE CHEVREUSE en partenariat avec la commune de St Lambert pour 2016.

Au titre du CCAS, P. HUMEAU se félicite de l'organisation pour la sortie des Séniors de la commune qui s'est déroulée le jeudi 19 novembre 2015, avec un déjeuner à bord d'un bateau au gré des boucles de la Marne, et qui semblerait avoir remporté de nombreux suffrages. Il rappelle également le Noël des « tous petits » qui aura lieu le samedi 12 décembre prochain dans la salle des associations.

D. TACYNIAK demande quel est le statut de la ruine à la Brosse et s'il est possible d'y établir un projet dans le cadre du PLU (logements sociaux et/ou parking).

Concernant les mesures de bruit et de circulation effectués à la Brosse, elle indique que suite aux 2 réunions avec le Conseil Départemental, celui-ci mentionne, par mail du 14/11 qu'il intégrera St Lambert dans une campagne de comptages circulation/vitesse du territoire Yvelinois. Ceci devrait permettre à la Commune d'entrer dans le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement). Le Conseil Départemental prêtera un radar pédagogique entre le 1<sup>er</sup> et le 12 février 2016. Elle demande si l'adhésion à Bruitparif, décidée fin 2014 est effective. L'adhésion n'ayant pas été validée et le rib non transmis, la cotisation n'a pu être réglée pour 2015.

B. GUEGUEN évoque l'éventualité du déplacement du panneau d'agglomération d'entrée de St Lambert après La Roussière, soit au niveau du 2 de la rue de Port Royal.

B. GUIBERT fait part au conseil de l'état d'avancement du dossier du PLU groupé des 3 communes Milon-Senlisse-St Lambert. Après appel d'offres, le choix s'est porté sur le Bureau d'Etude Cittanova. Ce même jour et pour une première approche, s'est déroulée en présence d'un représentant du PNR, de ce même BE et d'élus de Milon, Senlisse et du maire et elle-même pour St Lambert, une visite rapide des 3 communes. Une rencontre « individuelle » avec le BE est prévue le 18 décembre prochain et une présentation globale aux 3 communes des diagnostics établis sera faite au printemps 2016.

En raison de diverses indisponibilités de personnes assurant une permanence à la tenue du bureau de vote lors des élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre prochain, une liste sera rediffusée pour validation des permanences

**La date du prochain conseil municipal est fixée au 28 janvier 2016 à 20 h 30.**